Compte rendu de conseil de quartier

Objet : Quartier SOURROUILLE

Date : 09/06/16, 19 h 30

Lieu : Salle du Banayre

	Nom	Présents	Diffusion
1	Mme Micheline CANTIE	Abs.	X
2	Mme Christine CLAYSSE	X	X
3	Mme Zohra DJOUHRI	Abs.	X
4	Mme Ghislaine DUBOIS	X	X
5	Mme. ESCALANO	Abs.	X
6	Mme Béatrice PIGNOLET	X	X
7	Mme ROUX	Abs.	X
8	M. Jean-Philippe BAE	X	X
9	M. Daniel BUTTIN	X	X
10	M. Gilbert DUTECH	X	X
11	M. Michel FORESTOU	Abs.	X
12	M. Gérard HAVARD	Abs.	X
13	M. Sylvain MAZIER	Abs.	X
14	M. Bernard ROIG	X	X
15	M. Jérôme SALY	X	X
16	M. Renaud TZANOS	Abs.	X
	Mme BOYER		X
	Mme. Geneviève VOISIN		X

1. Démission du Président du conseil de quartier Sourrouille

Le président annonce sa volonté de démissionner de son poste au sein du conseil à compter de ce jour.

En conséquence, Mme. DJOUHRI, en sa qualité de vice présidente, assurera l'intérim jusqu'au prochain conseil qui sera consacré, entre autre, à l'élection d'un nouveau président.

2. Lotissement Hournes-Portereny

Le conseil de quartier a été invité à la Mairie pour une présentation de ce projet immobilier.

Il a été indiqué :

- que les travaux ont commencé coté « impasse de Cantolaouzetto » (coté nord ouest)

- que les accès prévus se feront par :
    - La rue des Jonquilles (coté chemin Benech)
    - La rue de Quéribus (coté chemin Benech)
    - La rue des Tourterelles (coté route de Fontenilles)

3. Lotissement Cachac

Dans le cadre de la construction du lotissement situé à l'extrémité du chemin de Cachac, il a été décidé par la municipalité de ne pas ouvrir à la circulation le chemin de Cachac, celui-ci étant considéré trop étroit. Un cheminement piétons et vélos sera néanmoins mis en place sur cette voie.

4. Aménagement du Chemin Benech

Le conseil de Quartier réitère sa demande d'aménagement de la totalité du chemin Benech avec piste cyclable et trottoirs.

En effet, cette voie est fréquentée quotidiennement par de nombreux écoliers et étudiants se rendant au groupe scolaire du Trépadé ou au lycée, à pieds ou en vélo.

A ce jour, les bas cotés de cette voie ne sont que partiellement aménagés. Dans les parties non aménagées , la circulation à pied, seul ou avec poussette, ou en vélo se fait sur la chaussée rendant cette pratique dangereuse.

Le conseil demande donc que cet aménagement soit inscrit au plan pluriannuel d'investissements et organisera une pétition auprès des habitants du quartier.

5. Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 08/09/16 ou le 15/09/16.